

# **1878 INVEST**

SAS au capital de 1.499.500 €  
Siège social : 2 rue d'Audenarde  
59830 CYSOING

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

Jean-Marc DUGARDIN  
76 rue Franklin Roosevelt 59420 MOUVAUX  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts de France

## **Rapport du commissaire aux apports sur la création de la société par actions simplifiée 1878 INVEST**

A l'associé unique,

En ma qualité de commissaire aux apports désigné, par décision de l'associé unique du 6 février 2024, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des titres de la SA STOCK apportés au capital social de la SAS 1878 INVEST.

Vous exploitez une société anonyme sous le SIREN 340 142 058 domiciliée rue du Trieu du Quesnoy, ZI Roubaix Est 59115 LEERS. Vous envisagez d'apporter la totalité des 2.999 titres de cette société pour une somme de 1.499.500 €, composant la totalité du capital social de la SAS 1878 INVEST .

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à prendre connaissance de l'activité au regard de la situation comptable au 30/06/2023, ainsi que les déclarations de TVA jusqu'au 31/12/2023 ;
- à vérifier la pleine propriété des titres de la SA STOCK ainsi que de la SAS 1878 INVEST ;

Enfin, j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part du dirigeant me confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant, d'une part, grever la consistance des apports propres à ce jour.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'apport.

Sur la base de mes travaux, et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 1.499.500 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que les titres apportés sont au moins égaux au montant du capital social.

A Mouvaux le 19 février 2024

Jean-Marc DUGARDIN

Commissaire aux apports

